



SAINT-OUEN

DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES
SECRETARIAT DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Saint-Ouen, le **5 MARS 2010**

Monsieur Mamadou KEITA
Conseiller Municipal
5, rue Aimé Césaire
93400 SAINT OUEN

Dossier suivi par : Carole TROCHAUD
Réf. : CD-2010-01338

Objet : Fonctionnement du Comité d'action sociale et culturelle (CASC)

Monsieur le Conseiller Municipal,

Par courrier portant la date du 22 juin 2009 et remis en mairie le jeudi 11 février 2010, vous réitérez votre demande d'obtenir certains documents relatifs au Comité d'action sociale et culturelle (CASC), dans le cadre des questions orales du conseil municipal du 15 février 2010. Vous confirmez celle-ci par courrier en date du 22 février 2010.

Je vous précise que suite à une question orale posée lors de la séance du 25 mai 2009, je vous ai adressé le 18 juin 2009, les documents que vous sollicitiez relatifs à cette association.

Par courrier en date du 26 juin 2009, vous formulez la même demande. Je vous confirmais par lettre en date du 2 juillet 2009 l'envoi de ces documents et vous demandais la nature des documents complémentaires, dont vous voudriez avoir connaissance. Depuis cette date, vous ne m'avez pas saisi.

Vous trouverez ci-joints les deux courriers des 18 juin et 2 juillet 2009.

Je vous précise que comme chaque association sollicitant une subvention communale, le CASC remet chaque année à la commune des pièces relatives à ses activités. Leur examen n'a révélé aucune irrégularité. Les comptes sont d'ailleurs certifiés par un commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à la gestion du CASC sont remis régulièrement aux membres de cette association par son président. Ce dernier se tient à leur disposition pour toute information complémentaire.

Le conseil municipal délibérera le 29 mars prochain sur la subvention annuelle au CASC. Vous pourrez à cette occasion prendre connaissance et vous faire transmettre les documents relatifs à l'activité de l'année écoulée. Le vote de cette subvention s'accompagnera de l'adoption d'une convention d'objectifs conformément à la législation en vigueur.

Mairie de Saint-Ouen
6 place de la République, 93406 Saint-Ouen CEDEX
tél. 01 49 45 67 89 - fax. 01 49 45 69 99
mairie@mairie-saint-ouen.fr

Toute la correspondance doit être adressée à Madame le Maire de Saint-Ouen

Enfin, renseignements pris auprès du CASC, il s'avère, en effet, que les procès verbaux relatifs aux dernières élections n'ont pas été transmis aux services préfectoraux. Ils le seront dans les jours prochains. Je vous précise que cet oubli de communication n'est pas de nature à invalider les décisions prises et, notamment, les résultats des élections.

Je vous pris d'agr er, **Monsieur le Conseiller Municipal**, l'expression de mes cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a large, stylized loop on the right that crosses the vertical line.

Jacqueline ROUILLON
Maire-Conseill re G n rale